



RÉFÉRENTIEL DU LABEL PME+ VERSION 02/2022

PRÉSENTATION DU LABEL



PME+ est le label RSE des entreprises PME-ETI françaises, fournisseurs de la distribution et engagées collectivement, contribuant ainsi aux emplois sur notre territoire et à la transition environnementale.

Les critères du référentiel PME+ sont basés sur la norme RSE ISO 26000.

La labellisation PME+ est une démarche structurante, contrôlée annuellement par un organisme tiers indépendant, et une source de progrès sur les bonnes pratiques sociales, sociétales et environnementales pour toutes les entreprises engagées dans cette démarche RSE.

Critères d'éligibilité (cumulatifs)

- ✓ Être une entreprise TPE, PME ou ETI française dirigée par des entrepreneurs présents au capital, ou une entreprise indépendante européenne avec des entrepreneurs présents au capital et qui dispose d'une filiale en France qui facture, paye des impôts et crée des emplois en France.
- ✓ Être une entreprise adhérente de la FEEF
- ✓ Être une entreprise fournisseur de la GD, RHD, GSS, circuits spé, e-commerce
- ✓ Être une entreprise attachée à des pratiques éthiques et responsables

Thèmes du référentiel



Gouvernance et Ethique

N°	Exigences	Guide de bonnes pratiques (non-exhaustif)
1	Le dirigeant formalise son engagement éco-responsable et met en avant à minima une action emblématique par pilier de la RSE (environnement / sociale et sociétale)	Charte d'engagement éco-responsable/ politique RSE /développement durable / engagement de la direction
2	L'organisation s'engage dans une démarche de RSE avec ses parties prenantes	Eléments sur le processus relatif aux parties prenantes - exemple document de la boîte à outils : identification, de hiérarchisation (méthode de quantification), de cartographie (document), de recueil des attentes (questionnaire, mailing, réunions internes/externes)
3	L'organisation décline ses engagements dans un plan d'actions pertinent , avec une gouvernance définie	Vérification du plan d'action - exemple document de la boîte à outils, modalités de gouvernance et de pilotage (pertinence / récurrence) / Constituer un comité de pilotage, des référents RSE par processus
4	L'organisation met en place des indicateurs RSE et pilote sa démarche dans une dynamique d'amélioration continue	Indicateurs de suivi RSE (économiques, qualité, achats, environnementaux, sociaux, sociétaux) exemple document de la boîte à outils / Réalisation d'audits internes, de revues de directions
5	L'organisation s'engage dans une dynamique d'innovation	Politique d'innovation, moyens humains, financiers consacrés (notamment R&D), bilan quantitatif (nouveaux équipements / produits), lien avec les acteurs de l'innovation (clusters, universitaires, pôles d'expertises métiers ou sectoriels...)
6	L'entreprise s'informe des règlementations qui rentrent dans le champ de la RSE et met en œuvre, si nécessaire, les évolutions pour être en conformité.	Veille réglementaire en place et plan d'action: Handicap, insertion, éducation au tri, écoconception RGPD, Lanceur d'alerte, Reporting RSE,...

Empreinte territoire

N°	Exigences	Guide de bonnes pratiques (non-exhaustif)
7	L'organisation agit en faveur de l'emploi local et de la création de valeur en France et dans les territoires	Existence d'une réflexion « Création de valeur en France et dans les territoires » grâce à un diagnostic, à la formalisation d'un plan d'engagement à moyen terme (3 à 5ans) avec des axes/actions de travail stratégiques en lien avec la stratégie globale de l'entreprise, et la valorisation des impacts sociaux environnementaux et économiques positifs. Evolution du pourcentage d'achats (fournisseurs de biens et de services) avec des acteurs locaux, français, européen. Contribution à l'employabilité sur le territoire
8	L'organisation s'investit dans la société avec ses parties prenantes	Stratégie en termes de partenariats, types, modalités (humaines, financières), contributions sur les volets sociétaux, culturels, environnementaux, sportifs en local, implication auprès des acteurs économiques locaux, régionaux ou nationaux (clubs, clusters, CCI, associations d'entrepreneurs, syndicats professionnels...), lien école (accueil stagiaire, implication dans des cursus de formation spécifiques à l'entreprise)
9	L'organisation promeut l'innovation et l'accès aux technologies et savoir-faire	Contribution de l'organisation sur le développement et l'accès aux technologies innovantes / développement et mise en avant du savoir faire local / partenariats laboratoires / pôles de compétitivités.

Empreinte Emploi

N°	Exigences	Guide de bonnes pratiques (non-exhaustif)
10	L'organisation s'attache aux conditions de travail , à la garantie d'une protection sociale et mène une politique sécurité et santé	Présence d'un document unique (dynamique et mis à jour), suivi du plan d'action et de sa mise en œuvre, intégration du volet pénibilité, actions en matière de santé - sécurité au travail, politique de prévention des risques psycho-sociaux, bilans des CHSCT, certifications OHSAS 18001, mesure du bien-être au travail
11	Le dialogue social est au cœur des relations humaines de l'organisation	Vérification des engagements "dialogue social" par la conduite d'entretien, PV d'élection ou de carence des IRP (comptes rendus DP / CE) , PV élection des IRP, réunions collectives, team building, indicateurs absentéisme / accords égalité, diversité, contrats de génération...
12	L'organisation développe son capital humain, au service de l'employabilité de ses collaborateurs	Indicateurs de formation continue et spécifications, plan de formation, politiques de GPEC, mobilité interne & reclassement

Gestion et préservation de l'environnement

N°	Exigences	Guide de bonnes pratiques (non-exhaustif)
13	L'entreprise met en œuvre un programme de protection de l'environnement, de la biodiversité et de prévention des pollutions sur ses sites et implantations	Analyse environnementale, gestion des déchets, prévention des pollutions, système de management et certifications environnementales type Envol ou ISO 14001, comptabilité carbone/réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre/compensation carbone / actions vis-à-vis de la préservation ou développement de la biodiversité
14	L'entreprise promeut l' utilisation durable des ressources sur ses sites et implantations	Politique de suivi et de maîtrise des consommations en eau / et énergie (type ISO 50001), recours et promotion des matières premières recyclables / recyclées. Process de production économe en énergie et matière et perspective d'économie circulaire.
15	L'entreprise promeut l'éco-conception de ses produits et services et la réduction de leurs impacts environnementaux dans une perspective de cycle de vie	Politique en matière d'éco-conception (la dimension d'usage, lutte contre le gaspillage alimentaire, la production de déchets d'emballage...) / comptabilité carbone / réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre produit / services, recours et promotion des matières premières recyclables / recyclées / biosourcées, issues de l'agriculture biologique

Loyauté des pratiques le long de la chaîne de valeur

N°	Exigences	Guide de bonnes pratiques (non-exhaustif)
16	L'organisation s'engage à la transparence vis-à-vis des tiers et maîtrise les risques liés à la corruption	Engagement direction en matière de bonnes pratiques, présence de CGV claires et signées, analyse du risque corruption, formation des collaborateurs, charte éthique de bonnes conduites, clauses dans le contrat de travail
17	L'organisation promeut la responsabilité sociétale dans sa chaîne de valeur et met en œuvre des achats responsables pour ses matières premières et ses produits transformés selon les étapes décrites ci-après et dans une démarche d'amélioration continue (progressivité pour chaque action).	Identification sur l'origine des matières premières Formalisation d'une politique d'achats responsables Système de suivi des fournisseurs et de hiérarchisation par risques Système de gestion des risques adaptés Contrats achats responsables, Sensibilisation de la chaîne de valeur à la RSE.

Prise en compte des attentes clients et consommateurs

N°	Exigences	Guide de bonnes pratiques (non-exhaustif)
18	L'organisation s'engage loyalement pour la fabrication / distribution de produits/services de qualité marchande (sains et sûrs) par rapport au cahier des charges client / interprofessionnel), sur son segment de marché	Produits / services reposant sur des labels qualité existants / Présence de cahiers des charges fournisseurs exhaustifs / Plan matières premières de qualité - produits locaux / traçabilité matière / respect Cahier des charges client / respect normes interprofessionnelles / suivi qualité des fournisseurs/ certifications ISO 9001
19	L'organisation agit pour la protection de la santé et la sécurité des consommateurs	Démarches HACCP/ procédures de suivi des réclamations / Sécurité textile - produit / cahiers des charges pertinents certifications IFS - BRC / BPF (ISO 22716) en cosmétique
20	L'organisation s'engage dans la sensibilisation, l'information et l'accompagnement des consommateurs pour une consommation responsable	Honnêteté dans les allégations, informations produits, origines, sensibilisation/éducation au tri, éco-conception, problématiques environnementale, santé - nutrition, bien-être du consommateur



**POUR PLUS D'INFORMATIONS RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE DU LABEL PME+ POUR DÉCOUVRIR**

LES ENTREPRISES PME+ ET LEURS EXIGENCES

[HTTPS://WWW.LABEL-PMEPLUS.FR/LES-PMEPLUS/](https://www.label-pmeplus.fr/les-pmeplus/)

LES ACTUALITÉS DU LABEL PME+

[HTTPS://WWW.LABEL-PMEPLUS.FR/ACTUALITES/](https://www.label-pmeplus.fr/actualites/)

